

Intervention des Groupes *Force d'Union et d'Espoir* et *La France Insoumise* pour présenter un vœu sur la gestion de l'eau, au Conseil Municipal de Villejuif du 8 décembre 2017

Monsieur le Maire, chers collègues,

Les groupes *Force d'Union et d'Espoir* et *La France Insoumise* ont transmis à Monsieur le Maire et aux présidents de groupe une proposition de vœu visant à affirmer le souhait du Conseil Municipal d'une gestion publique de l'eau à Villejuif et dans le Territoire Grand Orly-Seine-Bièvre.

Cette proposition a été présentée à la Conférence des Présidents de groupe du 29 novembre.

En quelques mots, nous vous rappelons le contexte de ce vœu :

- Trois établissements publics territoriaux, Est ensemble, Plaine Commune et Grand Orly Seine Bièvre, ont annoncé vouloir prendre le temps pour décider de ré adhérer ou NON au SEDIF.
- Depuis la loi NOTRe (sur la nouvelle organisation territoriale), les Établissements Publics territoriaux sont devenus compétents en matière d'eau potable à compter du 1er janvier 2016. Ces derniers ont maintenant jusqu'au 31 décembre 2019 pour se prononcer sur l'adhésion au SEDIF qui gère l'eau potable de 150 communes de la région.
- Depuis plusieurs mois, il y a eu une importante mobilisation citoyenne pour rappeler un principe fondamental pour certaines formations politiques qui est que l'eau est un bien commun et que la puissance publique doit éviter les dérives marchandes mise en œuvre aujourd'hui par Véolia en ce qui concerne notre territoire.
- Comme vous le savez la rémunération de Véolia a été épinglée par la Chambre régionale des Comptes pour sa gestion du SEDIF dont la rémunération a plus que doublé depuis 2010.

Le Conseil Municipal qui a une compétence générale peut émettre des vœux sur toute question d'intérêt local y compris celles relevant d'autres compétences. C'est le Territoire Grand Orly-Seine-Bièvre qui est désormais compétent sur la gestion de l'eau.

Pour nos groupes non représenté au Conseil territorial, il est légitime que des conseillers municipaux de Villejuif expriment un positionnement politique pour aller dans le sens de clarté et de la transparence de la décision publique. C'est ce que nous proposons de faire ce soir en adoptant avec ce vœu trois articles affirmant son attachement à un mode de gestion en régie publique de l'eau dans l'intérêt général, approuvant la démarche du Territoire Grand Orly-Seine-Bièvre visant à repousser la date de décision de renouvellement ou non du contrat avec le SEDIF au 31 décembre 2019 et apporte son soutien au principe d'une étude de faisabilité pour trouver des solutions techniques, juridiques et financières permettant de passer à une gestion directe de l'eau à l'initiative du Territoire Grand Orly-Seine-Bièvre.

CONSEIL MUNICIPAL de VILLEJUIF du 8 DECEMBRE 2017

Objet : vœu pour une gestion publique de l'eau à Villejuif et dans le Grand Orly-Seine-Bièvre

Considérant que la Ville de Villejuif est adhérente au SEDIF,
Considérant que le SEDIF délègue la gestion de l'eau (captation, traitement et distribution), à une entreprise privée, aujourd'hui à Veolia d'Ile de France, filiale du groupe multinational Veolia et que le dernier contrat entre le SEDIF et Veolia a été mis en vigueur le 1er janvier 2011 pour une période de 12 ans, liant ainsi contractuellement la Ville de Villejuif à Veolia jusqu'à fin 2022,

Considérant le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui épingle la gestion du SEDIF au plus grand bénéficiaire de Veolia, dont la rémunération a plus que doublé depuis 2010,
Considérant que la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 a conduit à ce que les communes (ou les intercommunalités) du territoire de la Métropole du Grand Paris ne soient plus directement adhérentes au SEDIF,

Considérant que les Établissements Publics Territoriaux qui ont la compétence eau, s'ils souhaitent adhérer au SEDIF, doivent le manifester avant le 31 décembre 2017,

Considérant qu'actuellement trois Établissements Publics Territoriaux n'ont toujours pas manifesté leur volonté d'adhésion, dont le Territoire Grand Orly-Seine-Bièvre (GOSB),

Considérant que depuis un peu plus d'un an, le Territoire Grand Orly-Seine-Bièvre a missionné un cabinet pour étudier la faisabilité technique, juridique et financière d'un passage à une gestion publique de l'eau, et qu'il s'avère nécessaire de disposer de deux ans supplémentaires pour affiner les études,

Considérant que le président du SEDIF, Monsieur André Santini, a accepté le 20 octobre la demande formulée par les présidents des trois Établissements Publics Territoriaux Grand Orly-Seine-Bièvre, Plaine Commune et Est Ensemble de reporter de deux ans la question d'adhérer ou non au SEDIF pour permettre la poursuite des études nécessaires,

Considérant que de nombreuses villes du territoire se sont prononcées pour une gestion publique de l'eau et que la Charte de l'Eau / Plan Bleu adoptée par le Conseil Départemental du Val de Marne montre un souhait cohérent des collectivités territoriales que la gestion de l'eau redevienne « notre bien commun »,

Considérant les nombreuses mobilisations citoyennes ces dernières années en faveur du retour en gestion publique de la ressource « eau » pour éviter les dérives marchandes, mobilisations qui ont mené à de nombreux retours en régie publique sur l'ensemble du territoire français et quelle que soit la couleur politique des villes,

Considérant que ce bien vital relève plus que jamais d'une gestion responsable et désintéressée aux regards des enjeux territoriaux, notamment pour réduire les inégalités de tarification entre populations et entre territoires desservis, dans le cadre d'une gestion durable et soutenable de cette ressource qui conditionne toute vie humaine et la paix pour les générations futures,

Le Conseil Municipal de Villejuif, après en avoir délibéré, déclare ;

ARTICLE 1 : Affirmer son attachement au service public de l'eau et à un mode de gestion en régie publique de l'eau pour notre Ville,

ARTICLE 2 : Approuver la démarche du Territoire Grand Orly-Seine-Bièvre visant à repousser la date de décision de renouvellement ou non du contrat avec le SEDIF au 31 décembre 2019,

ARTICLE 3 : Apporter son soutien au principe d'une étude de faisabilité pour trouver des solutions techniques, juridiques et financières qui permettent de passer à une gestion directe de l'eau à l'initiative du Territoire Grand Orly-Seine-Bièvre et qui seraient dans l'intérêt des Villejuifois et Villejuifois.